

FLASH CE du 15 Février 2008



DIRECTION VILLEJUIF ! Quand et Qui ?

En 2011, les salariés du Siège seront regroupés sur le site de Villejuif qui sera composé de 4 immeubles : «A», «B», «C» et «D». Les 1^{ers} départs sont prévus dès octobre 2008 et le personnel intégrera le bâtiment «A» du nouveau site appelé « l'OPERA » (*est-ce une provocation ?....*)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Immeuble Actuel	Date de sortie	Nouvel immeuble	Livraison/aménagement
CENTORIAL	Fin 2008	Villejuif - «A» l'OPERA	10/2008
SEBASTOPOL	Fin 2008	Villejuif - «A» l'OPERA	10/2008
TOUR ARIANE	Fin 2008	Cœur DEFENSE	Fin 2008
CHOISEUL	2010/2011	Villejuif - « B »	03/2010
HANOVRE	Fin 2009/Mi-2010	Villejuif - « B »	03/2010
COEUR DEFENSE (hors équipes comm) *	Fin 2009/Mi-2010	Villejuif - « B »	03/2010
FEYDEAU	4 ^{ème} trim. 2009/2010 ?	Villejuif «C» ou «D»	10/2010 ou 03/2010
RM2G (Richelieu, Ménars, Gramont, Grétry)	Mi 2010/Mi-2011	Villejuif «C» ou «D»	10/2010 ou 03/2010
HDI	Mi 2010/Mi-2011	Villejuif «C» ou «D»	10/2010 ou 03/2010
MONSIGNY	2010/2011	Villejuif «C» ou «D»	10/2010 ou 03/2010
25 et 9 IV septembre	2010/2011	Villejuif «C» ou «D»	10/2010 ou 03/2010

* Au contraire de ce qui avait été prévu précédemment, le Centre National de Formation ne partirait plus à Champs sur Marne mais irait également à Villejuif Fin 2009-Mi 2010.

Les Sites de Richard Lenoir et l'UAC CLICHY sont maintenus. En outre, CLICHY accueillera certaines activités de PLEYEL (qui disparaît !) : Prêts Immobiliers, Banque Privée et ENIA.

La Direction nous a indiqué que, dès l'arrivée des premiers salariés sur le site de Villejuif (octobre 2008), elle fera tout son possible afin qu'une restauration gérée par le CE Siège ainsi qu'un poste médical soient opérationnels.

Par la suite, toutes les activités sociales, le Service de santé au Travail, le Dispensaire et la Crèche seront aussi intégrés sur les immeubles de Villejuif. Une agence LCL est également prévue.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Primes de transfert : trajet au moins = 2h et allongement (domicile/nouveau lieu - aller/retour) d'au moins 15mn :
 - . 1.200 € si allongement entre 15 mn et 1h et 2.400 € si allongement supérieur à 1h.
- Indemnités forfaitaires liées au surcoût de frais de transport :
 - . Indemnité à hauteur de 900 à 2.000 € (*modalités précises en cours de définition.....*)
- Autres mesures liées à l'allongement du temps de transport :
 - . 1 place de parking (voiture, moto ou vélo),
 - . le covoiturage (site intranet géré en interne ?), mais qui paye le carburant, l'usure du véhicule, ... ?
 - . l'aide à l'acquisition d'un nouveau véhicule (conditions préférentielles habituelles !!!)...

- Mesures compensatoires allongement de trajet-frais de garde : 1.300 € avec déclaration s/honneur,
- Mesures facilitatrices : Aide au **changement de résidence principale** pour les salariés dont le temps de trajet aller/retour serait au moins de 3 h (*indemnité 14.400€ techniciens/17.600€ cadres + majoration 1.070€/enfants à charge + Prise en charge frais déménagement/justificatifs*), **Mobilité** dans le groupe ou en externe.

**FO LCL demande l'ouverture d'une négociation
afin d'améliorer les mesures d'accompagnement et de mobilité**

Encore trop de FLOU

- Un calendrier prévisionnel qui sera peut être difficile à tenir,
- Des transports en commun plus qu'insuffisants :
1 seule ligne de métro (7) avec 1 métro/2 car Léo Lagrange est après la fourche ,
1 seule ligne de bus (185),
- Un covoiturage plus facile à dire qu'à réaliser !!! Gadget de la Direction ?

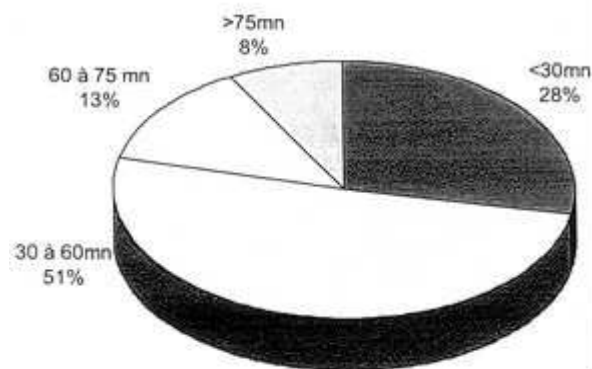
Pour **FO LCL**, ce schéma est uniquement fondé sur la recherche d'économies financières (40 M€) mais jamais il ne prend en considération les conséquences sociales qui peuvent atténuer les gains escomptés par la Direction : **absentéisme, retards, fatigue, baisse de motivation, manque d'attractivité à l'embauche, ...**

Temps de trajet des collaborateurs du pôle OPERA transférés à Villejuif (aller simple)

Actuel

< 1 heure, 2.054 UTP / 79 %

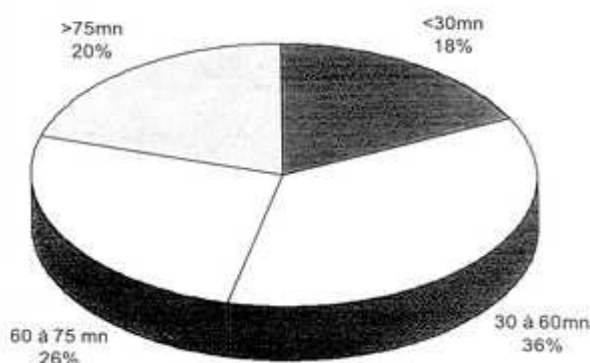
> 1 heure, 546 UTP / 21 %



Cible

< 1 heure, 1.404 UTP / 54 %

> 1 heure, 1.196 UTP / 46 %



Le schéma Immobilier présenté aujourd'hui est extrêmement différent de celui décliné lors du plan de compétitivité en juin 2007. C'était une des raisons pour lequel **FO LCL** avait refusé de donner un avis lors de la consultation en septembre 2007 et cela ne fait que conforter notre position.

AVEC FO LCL, SOYEZ PRETS A VOUS MOBILISER

Vous pouvez consulter notre site FO sur <http://www.fo-lcl.fr>

Vos élus et représentant au C.E. : Patrick PROUST ☎ 51.843- Mireille TONNEAUT ☎ 51.221 -
Jean-Marc DANQUIGNY ☎ 59.212